DEPARTEMENT DE L'AIN EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ARRONDISSEMENT: THOIRY DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE: MIJOUX Approbation de l'avant-projet définitif (APD) **SEANCE DU 11.07.2024** pour la restauration de l'immeuble des Bains douches et de l'estimation financière Etaient présents : M. VIALLET. MC. COUTURIER. P. Nb de conseillers ECAILLE. S. JUHEN. D. JULLIARD. E. LEE. G. LEGAY. M. Date de convocation: 04.07.2024 En exercice: 10 VUILLERMOZ. Présents: 8 Secrétaire de séance : M.C. COUTURIER Date d'affichage : 04.07.2024 Votants: 9 N° Délibération Pouvoirs: 1 01247.2024.07.053

OBJET : GESTION FINANCIERE – Approbation de l'avant-projet définitif (APD) pour la restauration de l'immeuble des Bains douches et de l'estimation financière

Madame le maire rappelle que, suite à l'appel d'offre du 25 mars 2024, le cabinet d'architectes Atelier B a été nommé maître d'œuvre du projet de rénovation du bâtiment communal des Bains douches par délibération du 18 avril 2024, n°01247.2024.04.027.

Le projet arrive au stade de l'avant-projet définitif (APD), pour un montant prévisionnel de travaux estimé par le maître d'œuvre à 194 900 € HT, en 7 lots, décomposés ainsi :

Lot 1 Démolition – Gros œuvre : 46 900 € HT
Carrelage mosaïque à l'étage : 4 000 € HT
Lot 2 Menuiseries bois : 67 500 € HT

Lot 3 Façades (avec échafaudage): 15 500 € HT
Lot 4 Serrurerie ferronnerie: 28 000 € HT
Lot 5 Plâtrerie – peinture: 18 000 € HT

Lot 6 Plomberie : 5 000 € HT
Lot 7 Electricité : 10 000 € HT

TOTAL TRAVAUX 194 900 € HT

Mme le maire indique que l'APD, établi suite à plusieurs réunions avec le maître d'œuvre, correspond à la demande de la commune pour ce bâtiment, à savoir d'une part la rénovation du rez-de-chaussée et de l'extérieur dans le respect des règles de l'art et de l'histoire du bâtiment, d'autre part la destruction des ajouts intérieurs et le changement des huisseries (lequel était en tranche conditionnelle). Y sont ajoutés, par souci d'économie d'échelle, la réalisation de l'isolation intérieure et la mise aux normes électriques, sachant que ne préjuge en rien de l'utilisation ultérieure des lieux.

Considérant qu'à ce stade d'avancement du projet, il convient d'approuver l'avant-projet définitif (APD) remis par le maître d'œuvre afin de poursuivre par la phase de consultation des entreprises - phase PRO);

Envoyé en préfecture le 16/07/2024

Reçu en préfecture le 16/07/2024

Publié le

ID: 001-210102471-20240711-01247202407053-DE

Considérant que le coût global de l'opération estimée en phase APD permet de rester dans la limite des estimations financières réalisées par la commune et que les crédits inscrits au budget pour 2024 permettent la prise en charge de cette dépense ;

Considérant que les validations demandées amèneront automatiquement à l'engagement de la phase suivante du marché de maîtrise d'œuvre pour préparer les pièces nécessaires à la consultation des entreprises.

Entendu le rapport,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'avant-projet définitif relatif (APD) aux travaux des Bains douches ;
- APPROUVE le coût prévisionnel des travaux pour la somme de 194 900 € HT;
- AUTORISE le lancement de la consultation des entreprises ;
- AUTORISE la maire à signer tout document relatif à ces fins.

Contre: / 0 Abstention: / 0 Pour: / 9 (dont 1 pouvoir: C. GROSGURIN)

DELIBERATION N°01247.2024.07.053

Pour extrait d'acte conforme Le maire, Martine VIALLET